

Lutte contre les actes de Violence contre soi-même et autrui favorisés par les tranquillisants et les somnifères

Mis à jour le 08/04/2020

Type d'action Accompagnement personnalisé des usagers / Actions juridiques ou institutionnelles / Forums, congrès, conférences, salons, ... / Intervention à l'hôpital / Opérations de communication / Réalisation de supports de communication (papier, vidéo, ...)

Le promoteur de l'action

AAVAM - Association nationale de défense des intérêts des victimes d'accidents des médicaments

Territoire National

Responsable Georges Alexandre Imbert (Président)

Telephone 06 74 46 00 97

Courriel georgesalexandre.imbert@orange.fr

Site Internet <https://www.aaavam.eu/>

Adresse 10 Rue de la Paix, Paris 75002, France

Plus d'infos sur l'association

Objet de l'association - Aide aux Victimes des accidents et maladies liés aux risques des médicaments.

- Lutte contre les suicides et les actes de violences favorisés par les prescriptions de tranquillisants et de somnifères (anxiolytiques de la classe des Benzodiazépines et apparentés).

Activités principales réalisées Informations médicales et juridiques pour les victimes et leur ayant droit.

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée 12 000 témoignages/ environ 3 000 cotisants

Nombre de bénévoles 12

Nombre de salariés Consultants, pas de salarié

Territoire d'intervention de l'association National

Description de l'action	Actions de prévention multiples pour lutter contre les risques d'actes de violence contre soi-même (suicide) ou autrui du fait de la prise de tranquillisants ou de somnifères. - Prise de parole de les médias - Informations médicales aux usagers - Intervention dans des colloques - Expertise auprès des tribunaux
-------------------------	---

Lutte contre les actes de Violence contre soi-même et autrui favorisés par les tranquillisants et les somnifères

Thématiques associées à votre action	Médicaments / Violence
Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	10 Rue de la Paix Paris 75002
Quand l'action a t-elle ou va t-elle débuter ?	01/01/1992
Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?	Prévenir le risque de violence lié à la consommation de tranquillisants et de somnifères
Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ?	Non
Type de publics	Tous les publics
Qui sont les financeurs ?	Financement par l'AAAVAM
Territoire concerné par l'action	Urbain, Périurbain, Rural
Une évaluation a t-elle été faite ou est-elle prévue ?	Non
Si oui, n'hésitez pas à en préciser les modalités (remis en interne, externe, résultats obtenus ou attendus, etc.)	<p>Malgré plus de 250 passages de l'association, ces dernières années, dans les médias, les pouvoirs publics montrent peu d'intérêt à part quelques ministres.</p> <p>La France vit sous tranquillisants et somnifères avec les dangers que cela représente et personne ne fait en sorte que cela change.</p> <p>En 2000 on a cependant obtenu, que soit ajouté dans les notices, que les benzodiazépines pouvaient favoriser un passage à l'acte suicidaire.</p>
Fréquence de l'action - Est-ce une action :	Journalière
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Oui
Si oui, merci de préciser les outils utilisés	Documentations et rapports divers
Y a-t-il eu, autour de l'action, des évènements, communications orales, écrites réalisés ?	Relations presse, Sur le site de votre association, Newsletters internes, Revue de l'association/Flyers/Affiches
Durée prévue	Illimitée

Lutte contre les actes de Violence contre soi-même et autrui favorisés par les tranquillisants et les somnifères

Votre action a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic préalable ou d'une analyse des besoins du terrain ?	Oui
Merci de préciser	Les tranquillisants et somnifères sont souvent consommés par les personnes qui ont commettent des actes violents. C'est une donnée validée et reconnue par des experts judiciaires. Ils créent une levée des inhibitions qui favorisent en réalité les passages à l'acte violent contre soi-même ou autrui.
Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)	latrogénie
Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle	Nationale
Où votre action se déroule-t-elle ?	Hôpitaux, cliniques, Action itinérante, Médias / Internet
L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Oui